

# **Le 31 mars, on va se faire entendre !**

Alors que le progrès et l'histoire sociale vont dans le sens d'une réduction du temps de travail (32h), le passage aux 1607 heures nous est présenté par notre collectivité comme inévitable impliquant une perte de congés, de RTT ou d'un rallongement important des journées de travail, soit 90 h en plus chaque année. Quoi qu'il en soit cette régression sociale correspond à 2 semaines de travail en plus par an.

Alors que d'autres, au terme de 2 réunions de négociations réclamaient déjà des compensations salariales troquées contre une augmentation du temps de travail, la CGT continue son combat pour faire prendre en compte la pénibilité pour tous les métiers ce qui permettrait le maintien de nos régimes de temps de travail actuel. Voire dans certains cas leur amélioration!

## **Pour la CGT, la régression ne se négocie pas, elle se combat!**

C'est dans ce sens que nous mettons à disposition des élu.e.s et administration de notre collectivité les arguments règlementaires pour y arriver (cf. tract « 1607 h, temps de travail la CGT en soutien des collectivités »). De cette manière il sera possible de ne perdre aucun jour et de montrer la détermination de la collectivité dans ses engagements annoncés pour le progrès social.

Depuis plusieurs semaines maintenant, notre syndicat vous rencontre, vous consulte en réunions d'informations syndicales, vous informe par mail sur la mise en place des 1607 H et du RIFSEEP dans notre collectivité.

Alors que nous avons invité à plusieurs reprises, nos Elus de l'Exécutif, les représentants de l'administration à prendre en compte nos arguments pour ne rien perdre sur notre temps de travail, nous ne sommes pas entendus !

**DISONS-LE PLUS FORT** et **MANIFESTONS** notre mécontentement. Qu'ils nous entendent enfin! Qu'ils prennent enfin en compte nos revendications sur le temps de travail!



## Alors revendiquons tous ensemble :

### Sur le Temps de travail et les 1607 heures

- L'arrêt immédiat du vol d'heures écrêtées par la pointeuse et paiement ou récupération systématique des heures supplémentaires
- L'arrêt immédiat de tous projets régressifs sur le protocole temps de travail des agents du Conseil Départemental de l'Hérault, pas 1 minute de travail en plus et pas jour de congés en moins
- Prise en compte de la pénibilité pour tous les agents du Conseil Départemental par l'application du Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001)
- Des négociations pour aboutir sur un protocole 32 heures de travail
- Prise en compte de toutes les heures effectuées.

### Sur les Carrières, les Salaires, Primes et le RIFSEEP

- Le doublement de l'indemnité départementale pour tous les agents dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP et de son IFSE
- Le doublement du complément Indemnitaire de fin d'année (Prime de fin d'année)
- Le doublement des indemnités et primes spécifiques à certains métiers
- L'intégration dans le groupe de fonction encadrement de l'IFSE de l'adjoint au responsable d'unité
- 100% de Ratios pour les avancements de grades sur les Catégories C B A
- Des créations de postes dans les services en tension
- Primes départementales pour les assistants familiaux équivalentes aux augmentations de leurs collègues agents de la collectivité dans le cadre du Rifseep
- Création d'une prime départementale pour les oubliés du SEGUR (personnel administratif du PASEF, assistants familiaux...) dans l'attente d'une régularisation par l'état



# On va se faire entendre !

## Rassemblement géant!

### Jeudi 31 mars 2022 à 10h30

## devant l'Hôtel du Département à Montpellier

(Entrée  
élus)

	<b>Bulletin de contact et de syndicalisation</b>	
	Je souhaite:	prendre contact      me syndiquer
	Nom : .....	Prénom : .....
	Adresse : .....	
	Ville: .....	CP : .....
	Email : .....	
	Tel : .....	
	DGA : .....	Pôle : .....
<b>A renvoyer a :</b> Syndicat CGT— Mas d'Alco, 1977 avenue des moulins— 34087 Montpellier ( ou <a href="mailto:cgt@herault.fr">cgt@herault.fr</a>		

des